



HAL
open science

Et si “ le frère Milotus ” était un frère ?

Benoît Cornulier (de)

► **To cite this version:**

| Benoît Cornulier (de). Et si “ le frère Milotus ” était un frère ?. 2016. hal-01367961

HAL Id: hal-01367961

<https://hal.science/hal-01367961>

Preprint submitted on 17 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Et si « le frère Milotus » était un frère ?

Le personnage dégoûtant d'emblée désigné comme « le frère Milotus » dans le poème *Accroupissements* de Rimbaud pro-communard – dans sa lettre du 15 mai 1871 – est-il un moine, un prêtre, voire un curé, comme on le suppose parfois ? Ces variétés de statut ne sont pas incompatibles avec l'hypothèse argumentée par Steve Murphy¹ selon laquelle Milotus serait une caricature Louis Veuillot, que son cléricisme justifiait de caricaturer en homme d'église. Le « ventre de curé » qu'il est dit déplacer sous ses draps pour aller s'accroupir sur son « pot » de faïence n'en fait pas un curé, puisqu'un ventre de curé, ou de moine, était un ventre bien gras de personne bien nourrie.

Le nom propre de « Milotus », sentant son latin de cuisine, avec le suffixe latin appliqué sur un patronyme français comme une mince couche de latin sur un esprit peu éclairé –, tend à confirmer désiroisement son appartenance à un ordre religieux. Mais il me paraît curieux qu'on n'envisage pas d'abord que le « frère » Milotus soit simplement un frère, et non un « père », homme (moine ou non) consacré par le sacrement du sacerdoce ; soit un homme d'église, mais non prêtre, et du rang le plus bas. Son mode de vie – seul dans une pauvre mansarde aux vitres de papier – n'est pas celui d'un *curé*, prêtre nanti d'une cure.

Certains ordres religieux comprenaient essentiellement des frères, souvent dédiés à l'enseignement ou à des tâches annexes. De ce nombre étaient notamment les frères (de l'ordre) de La Salle souvent appelés, d'abord par moquerie, frères ignorantins, ou ignorantins – nom qui rime à « latin », voire à « calotin » (terme que peut évoquer « Milotus »), d'autant plus ironiquement peut-être que, selon la règle de l'ordre, les frères des écoles chrétiennes devaient s'abstenir d'utiliser le latin et n'employer dans leur fonction que « le vulgaire »².

Les ignorantins, et plus généralement les frères s'occupant d'instruction, défendus par le parti cléricale et de l'ordre, parfois expulsés sous la Commune comme représentants d'une éducation réactionnaire et de bas niveau, étaient un sujet de conflit culturel et politique. Dans un livre consacré à leur défense, *Les Frères des Écoles Chrétiennes pendant la guerre de 1870-71*, J. d'Arsac (1872), fera l'éloge de leur dévouement et de leur courage pendant la guerre, en province comme à Paris ; par exemple (p. 61-62) à Charleville :

CHARLEVILLE. – Désireux de répondre aux intentions du vénérable Supérieur général, les Frères de Charleville offrirent leur établissement pour l'installation d'une ambulance ; [...] ils réclamèrent l'honneur de soigner les blessés de l'ambulance municipale. [...] Jusqu'au 10 octobre, époque de la rentrée des classes, les Frères de Charleville se montrèrent heureux et fiers de souffrir quelque chose pour la France.

Et à propos de la période de la Commune (*Introduction* p. xiv) :

Les Frères des Écoles Chrétiennes se sont vus récompensés de leur zèle et de leur dévouement par la plus odieuse et la plus stupide des persécutions. Chassés des écoles où ils consacraient leurs forces, leur intelligence et leur cœur à l'éducation de la jeunesse, emprisonnés sous la Commune, ils ont tout enduré [...]. On n'attaque les Frères qu'en haine du catholicisme. Le mot d'ordre

¹ Steve Murphy, 340, 44, 47, *Rimbaud et la Commune, Microlectures et perspectives*, Classiques Garnier, 2010, p. 335-356. Murphy rappelle notamment qu'on avait souvent caricaturé le visage de Veuillot et particulièrement son nez marqué « par les effets de la petite vérole » V. aussi Philippe Rocher, *Effarés à la loupe, Contribution à une poétique de Rimbaud*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Nantes, 2016, chap. 4.

² *Règles et Constitutions de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes* (par Jean-Baptiste de La Salle), Paris, Imprimerie de Poussielgue, 1835.

semble être donné de répéter que le patriotisme est incompatible avec la religion, et que les écoles religieuses sont incapables de former des citoyens.

En 1873, la *Revue de l'enseignement chrétien* (t. vi, 1873, p. 488sv.) rendant compte d'un jugement de la 7^e chambre correctionnelle qui condamnait « l'auteur, les éditeurs et l'imprimeur d'un livre infâme : *Études humaines, Histoire d'un frère ignorantin* » (1873, éditeur J. Brouillet), citera notamment ces attendus :

Attendu que l'auteur leur applique notamment les mots de : « animaux immondes, hommes noirs, propres à rien, fainéants, voleurs, ivrognes, exploiters de l'ignorance publique » ;

Attendu que, d'après cet écrit, les frères des écoles chrétiennes n'ont que de l'indifférence et du mépris pour leurs élèves ; qu'ils n'ont d'égards que pour les enfants des riches ; qu'ils se font payer pour favoriser les intérêts d'un parti politique et professent la plus basse servilité pour attirer les « bienfaits des puissants » sur l'ordre en général et sur chacun de ses membres en particulier ; [...] qu'ils sont paresseux, gourmands, adonnés à la glotonnerie la plus effrayante ; [...]

Les frères en question seraient également accusés par l'auteur de pratiquer « les vices les plus honteux », etc.

Que Milotus soit un pauvre frère n'est pas incompatible avec l'hypothèse d'allusion à un personnage aussi puissant, et riche sans doute, que Veillot. Citons seulement ce jugement de Touchatout dans un numéro du *Trombinoscope* consacré à Veillot (avril 1872)³ :

Louis Veillot a été le plus vaillant champion du pouvoir temporel, de l'infaillibilité du pape, du *Syllabus*, du principe de de l'ignorance gratuite et obligatoire, et enfin d'un tas de choses saintes, du même tonneau, auxquelles nous devons [...] le plaisir de voir, de temps en temps, les frères des écoles chrétiennes passer en police correctionnelle pour avoir ajouté une leçon de leur invention au catéchisme qu'ils sont chargés d'apprendre aux petits garçons de neuf à onze ans

Il n'est donc pas farfelu qu'imaginer qu'en 1871, après la Commune, le « frère » des *Accroupissements* soit un simple frère.

Benoît de Cornulier
Laboratoire de Linguistique de Nantes

³ Cité par Murphy (2010 : 355-356).